

LES DECHETS INTERDITS EN DECHETERIE

DECHETS INTERDITS	PROCEDURES A SUIVRE
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte ou en apport sur les conteneurs collectifs
Cadavres d'animaux	Contacter un équarisseur
Déchets explosifs (munitions,...)	Dépôt en gendarmerie
Bouteilles de gaz	Reprise par le distributeur
Déchets radioactifs	Contacter l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (seringues,...)	Pharmacies
Médicaments	Pharmacies
Produits vétérinaires	Contacter votre vétérinaire
Déchets spécifiques d'activité agricole	Contacter la chambre d'agriculture
Amiante	Contacter les entreprises agréées (Colas et Brangeon à Vrines)
Extincteur de + de 2,5kg	Reprise par le distributeur